

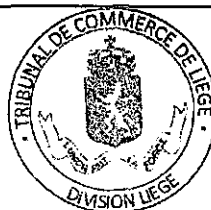
Volet

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17103746

le



07 JUL. 2017

Greffe

N° d'entreprise : 846.628.569

Dénomination(en entier) : **LAMPIRIS COOP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SCRL**Adresse complète du siège : **Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège, Belgique****Objet de l'acte : Démission - Nomination****DEMISSION - NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Bryan Whitnack, avec effet au 12 septembre 2016;
- Vladimir et Iouri Energies SPRL, représentée par Monsieur Bruno Venanzi, avec effet au 15 septembre 2016;
- BEWATT SPRL, représentée par Monsieur Bruno Vanderschueren, avec effet au 15 septembre 2016.

L'assemblée décide de désigner, conformément à l'article 18 des statuts, en qualité d'administrateur A :

- Monsieur Gaëtan MONDET, né à Uccle le 12 octobre 1978 et domicilié à 1180 Uccle, Chaussée de Waterloo 1309 (NN: 78101214143).

Son mandat est non-rémunéré et est donné pour une durée de six ans.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de donner mandat à Monsieur Rodrigue de Crombrughe et/ou Monsieur Gilles Dardenne, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

-Votes positifs : 12

- Abstention : 0

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat du Commissaire aux Comptes est arrivé à échéance.

L'assemblée décide donc de renouveler le mandat du Commissaire actuel, la SPRL Alain Lonhienne Réviseur d'Entreprises, représentée par Monsieur Alain Lonhienne, dont les bureaux sont sis à 4140 Sprimont, rue de l'Agneau 5A. Le mandat est accepté pour un terme de 3 exercices (exercices 2017, 2018 et 2019).

La rémunération convenue est de 2.400 EUR HTVA et sera mentionnée dans le bilan.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de donner mandat à Monsieur Rodrigue de Crombrughe et/ou Monsieur Gilles Dardenne, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



substitution, afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

-Votes positifs : 12

- Abstention : 0

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).